

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 983

présenté par
M. Darmanin et M. Douillet

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif d'abroger le mandat de conseiller départemental.